

COLLOQUE OMPI-UPOV
SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
DANS LE DOMAINE DE LA BIOTECHNOLOGIE VÉGÉTALE

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

S.E. M. Alejandro Jara
Ambassadeur et représentant permanent du Chili à Genève

24 octobre 2003

Mesdames et Messieurs,
Chers amis et collègues,

C'est un plaisir et un honneur pour moi d'être ici parmi vous. Je dois vous avouer une certaine nervosité car je ne connais presque rien aux droits de propriété intellectuelle et à la biotechnologie végétale, mais il ne faut pas me tenir pour seul responsable de ma présence ici. J'ai accepté cette invitation comme un défi et je sais que vous allez m'apprendre beaucoup tout au long de ce colloque.

- L'OMPI et l'UPOV ont organisé ce deuxième colloque sur la biotechnologie végétale afin d'examiner de plus près le rôle de la propriété intellectuelle dans ce domaine particulier aux niveaux international, régional et national.
- Ce colloque traitera en particulier de la manière dont les droits de propriété intellectuelle, c'est-à-dire les brevets et les droits d'obtenteur, sont concrètement utilisés et gérés dans le domaine de la biotechnologie végétale.
- Il est indispensable de comprendre l'interaction complexe des cadres juridiques, du point de vue tant institutionnel qu'opérationnel. C'est pourquoi ce colloque met en présence des conférenciers et des représentants des pouvoirs publics, des organisations internationales, des milieux universitaires et de la profession juridique, ainsi que d'entreprises qui se consacrent à la biotechnologie et à la création variétale.
- Les conférenciers traiteront de questions telles que l'importance des brevets et des droits d'obtenteur dans la diffusion des technologies et dans l'élaboration de stratégies en matière de recherche et de concession de licences d'exploitation. Seront également abordées les possibilités d'accès aux inventions et aux variétés végétales protégées aux fins de nouvelles activités d'innovation et de sélection.
- Comme cela a été souligné l'année dernière à l'occasion du précédent colloque OMPI-UPOV, la biotechnologie est un secteur de l'économie mondiale en rapide évolution dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Elle suscite également des controverses et des divergences d'opinion. D'aucuns la rangent parmi les "sujet épineux". Les

deux organisations ont organisé ce deuxième colloque pour répondre à l'intérêt et à l'importance que les participants accordent à cette question.

- Nous espérons que les exposés d'aujourd'hui nous aideront à mieux appréhender le rôle de la propriété intellectuelle dans ce domaine. Outre les questions déjà abordées l'année dernière lors du même colloque, nous examinerons les faits nouveaux intervenus dans les politiques et législations nationales ou régionales, ainsi que les stratégies commerciales, afin de savoir si nous répondons aux demandes actuelles de la société et des utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle.
- Le colloque d'aujourd'hui sera donc divisé en quatre séances qui porteront sur les questions suivantes :
 - 1) les évolutions au niveau international dans le domaine de la biotechnologie végétale;
 - 2) la biotechnologie végétale et sa diffusion, aperçu général;
 - 3) la propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale : expérience acquise aux niveaux national et régional;
 - 4) la gestion des droits de propriété intellectuelle.

Une discussion de groupe aura lieu à la fin de la journée sur le thème "Comment mieux tirer parti de la propriété intellectuelle" et permettra à toutes les personnes présentes de poser des questions ou de formuler des observations.

- Tous les documents seront publiés sur les sites Web de l'OMPI et de l'UPOV immédiatement après le colloque.
- Je voudrais sans plus attendre exprimer notre reconnaissance aux éminents conférenciers qui nous ont fait l'honneur d'accepter l'invitation de l'OMPI et de l'UPOV. Il ne fait aucun doute que leurs connaissances et leur expérience dans les domaines traités éclaireront nos débats.

Je déclare donc ouvert le colloque OMPI-UPOV sur les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale et passe sans plus attendre à la première séance.

- Je dois également dire à nos collègues conférenciers que je ferai observer un temps de parole strict car nous sommes tous désireux d'entendre tous les conférenciers et de donner la possibilité à nos collègues de l'assistance de formuler des observations ou poser des questions.
- Je m'abstiendrai également de présenter les conférenciers puisque vous pouvez tous consulter leur curriculum vitae dans la documentation qui vous a été remise pour le présent colloque.